



### Les actions de formations agréées par VIVEA :

La session d’instruction VIVEA du **17 juillet 2024** a agréé les formations suivantes pour ses contributeurs :

Titre des formations	Organismes de formation	Numéros de téléphone
Respecter les bonnes pratiques d'hygiène en transformation fermière	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE	02 33 06 49 69
Optimiser son système cultural pour une triple performance	GRCETA de l'Evreucin	02 32 23 72 30
Anticiper sa récolte de maïs fourrage pour des rations hivernales de qualité		
Réaliser son DUERP	MSA SERVICES Haute-Normandie	02 32 23 42 88
Réussir l'implantation et la récolte de la cameline	NATUP	02 35 12 35 12
Optimiser l'élevage des génisses pour maîtriser l'impact carbone d'un atelier laitier	OPTIPRO FORMATION	03 22 50 44 63
Le Passage à l'Arbre	Ver de terre production	02 76 12 48 00
Les Apprentis du Vivant		
Viticulture grandeur nature - partie 1		
Réussir son installation en Maraîchage Sol Vivant (100% à distance)		
Le maraîchage bio-intensif sur petite surface : le modèle du jardinier-maraîcher		
La culture de fleurs coupées avec Floramama		

Ces formations sont ouvertes à tous. VIVEA prend en charge tout ou partie des frais de formation de ses contributeurs non-salariés chefs d’entreprises agricoles, conjoints collaborateurs ou aides familiaux. **Pensez au crédit d’impôt formation** : Pour en savoir plus, nous vous invitons à contacter directement les organismes de formation ou à **vous connecter sur notre site internet** : <http://www.vivea.fr>. , onglet : Choisir une formation.